



K+S e-logistics Conditions d'utilisation pour le spot-marché des poids lourds

A partir du 01.04.2002

La Société par action K+S (" K+S ") – traitant en même temps pour l'ensemble du groupe K+S – dispose d'un Spot-Place du marché électronique (SMP) sur le Web-Site www.emaks.de, permettant de passer les offres de prestation de service de transport qui seront demandées par K+S. Pour pouvoir offrir, sur les SMP les prestations de service de transport ci-dessus, vous devez accepter les conditions K+S e-logistics d'utilisation pour le marché de spot des poids lourds (ABSA), ainsi que les conditions de transport des véhicules poids lourds (TB) du K+S.

Nous vous recommandons d'imprimer les ABSA et les TB pour vos dossiers.

1. Dispositions générales

Le prestataire de service a la responsabilité d'entretenir tous les dispositifs nécessaires permettant d'avoir accès à l'Internet et au Web-Site. Le prestataire obtient l'accès au SMP par son " numéro de demande" reçu par e-mail, de la part de K+S, avec la demande de spot envoyée.

Le SMP pour les prestations de service de transport est disponible durant des périodes définies, fixées par K+S suivant sa propre appréciation. Le Web-server (www.emaks.de) est en principe disponible tous les jours ouvrables (sauf samedi) de 8 :00 h à 18 :00 h. De petites interruptions de connexions du serveur ne peuvent pas être exclues.

La marge de temps se trouvant dans la demande de spot, est nommée par la suite "phase de demande".

Tous les horaires sont en heure de l'Europe centrale tenant compte du réajustement légal de temps (été-hiver).

L'offre du prestataire de service n'est contractuelle que lorsque, le prestataire de service accepte le ABSA et le TB, l'effectue a) en Euro/t ou b) comme forfait en Euro/poids lourd pour chaque prestataire de service de transport mis en concours, le prestataire de service accepte les autres clauses accessoires de la prestation de service de transport énumérées et que l'offre sera livrée absolument et sans réserve.

K+S n'est pas responsable pour les dommages de toute sorte pouvant subvenir suite à une interruption, à l'inaccessibilité ou la fermeture du Web-Site www.emaks.de

2. Spot-demande

Un besoin de transport du côté K+S sera communiqué aux prestataires respectifs de service par e-mail. Le choix des prestataires de service incombe à l'appréciation de K+S.

Le mail contient le besoin de transport, l'intervalle de temps où il faut donner une réponse à la demande pour une offre valable, l'adresse Web sous laquelle l'offre peut être soumise, ainsi que le " numéro de demande" spécifique pour le besoin de transport demandé.

Le " numéro de demande" communiqué par e-mail n'est valable que pour le besoin de transport concrètement demandé et sert comme identification tout comme "mot de passe" pour l'accès au SMP. La validité du " numéro de demande" expire avec la fin de la phase de demande.

Le prestataire de service s'engage à garder, confidentiellement, son " numéro de demande ".

Le prestataire de service s'engage en plus à ne donner accès au SMP, qu'au membre de son organisation ou de son entreprise présentant à ce sujet un intérêt justifié dans le cadre du service. Le prestataire a, sur ce point, une responsabilité illimitée, afin d'empêcher que, par sa négligence ou son omission, une tierce personne arrive à utiliser le "numéro de demande".

3. Phase de demande

Chaque offre est une offre du prestataire de service.

Les offres sont possibles a) en Euro ou b) comme forfait en Euro/poids lourd

Dans la phase de demande, K+S décrit une ou plusieurs prestations de service de transport pour lesquelles le prestataire de service peut donner une offre. Le prestataire de service ne peut livrer des offres que par SMP, pour les prestations de service de transport demandées. Dans la phase de demande, il n'y a pas de limitations d'offres. Les modifications, respectivement les corrections sont possibles à tout moment durant la phase de demande.

Les offres présentes à la fin de la phase de demande sont des offres de fret contractuelles auxquelles le prestataire de service de transport est engagé pour trois mois.

4 . Acceptation de l'offre

K+S décide selon sa libre appréciation, des offres qu'elle acceptera. Le contrat de transport est conclu avec l'acceptation de l'offre.

5. Attribution de transport

Pour la prestation de service à apporter, le principe de base est la convention établie d'après l'offre et l'acceptation. D'autres clauses secondaires résultent de l'ordre de commande de transport transmis par K+S

6. Protection des données nominatives

K+S sauvegardera et traitera électroniquement les données reçues par le prestataire dans le cadre de la phase de demande. Le prestataire de service donne là-dessus son consentement.

Confidentialité

K+S utilisera les données précitées uniquement à ses propres fins et ne les mettra pas à la disposition d'autres destinataires.

Le prestataire de service s'engage à garder le silence en ce qui concerne les renseignements reçus dans le cadre de la demande.